



N°76 Périodique trimestriel • septembre - octobre - novembre 2012

Belgique -België

PP-PB
Bruxelles X-Brussel X

1/2274

Bureau de dépôt
Bruxelles X
P301090

les Parents et l'École

LE MAGAZINE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

éduquer
comprendre
projets
grandir
école
rassurer
AP
débatte
convivialité
décret
devoirs
informer
idées



Editorial 3

Des noms, des visages ... coup de projecteur sur notre équipe 4-5

Dossier AP

Comment motiver les parents à venir aux réunions de votre AP et à être actifs pour l'école ? 6

Activités pour une association de parents... quelques suggestions 7

Semaine du goût - AP IND Bastogne 8

Petit déjeuner malin - AP de l'école libre d'Halanzy 8-9

Succès pour la 1^{ère} marche des lucioles - AP Saint-Joseph à Libramont 9

Un document fondamental : le Règlement d'ordre intérieur (ROI) ... 10-11

Parents-relais, délégués de classe 12-13

Le débat est ouvert

Les contrats de discipline : pour encadrer ou pour mieux exclure ? 14-15

Quel type de prévention aux dépendances pour nos jeunes ?

De la société du danger à celle du bien-être 16-17

Focus sur les stratégies de l'industrie du tabac 18

Zoom sur ...

Foi et Lumière – une association hors du commun, autour de la personne
ayant un handicap mental 19

Lu pour vous 20

Eclater de lire 21

Lever de rideau 22

A vous de jouer ! 23



Union
Francophone
des Associations
de Parents
de l'Enseignement
Catholique

Périodique trimestriel publié par l'UFAPEC
(Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique)

Avenue des Combattants, 24 • 1340 Ottignies
Tél : 010/42.00.50 • Fax : 010/42.00.59 • e-mail : info@ufapec.be
En vous affiliant pour 5€ par an, vous recevrez notre périodique
et aurez accès à notre espace membre sur www.ufapec.be.
N° de compte : 210-0678220-48

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



www.ufapec.be

Ont collaboré à ce numéro : P-P. Boulanger, C. Collin, V. Dautrebande, B. Dembour, F. Eischen, J. Feron, A. Floor,
D. Houssonloge, B. Hubien, C. Léonard, M. Lontie, B. Loriers, A. Pierard, I. Spriet, F. Van Mello, G. Volders.

Illustrations : Charlotte Meert.

Graphisme et impression : IPM printing

Contacts revue : benedicte.loriers@ufapec.be ou anne.floor@ufapec.be

Editeur responsable : P-P. Boulanger

La rentrée des parents ? On est tous là pour vous aider !

EDITORIAL

Pierre-Paul
BOULANGER
Président

Le mois de septembre est aussi synonyme de rentrée pour les parents, car il est évident que, dans les familles, l'école ne concerne pas que les enfants. Et les parents se posent de multiples questions à propos de mille sujets. Le premier réflexe est d'en obtenir les réponses auprès des enseignants, des directeurs. On peut aussi s'associer pour partager ses expériences. Mais sachez que vous n'êtes pas tout seul pour cela.

Dès la rentrée de septembre, l'UFAPEC est à la disposition des écoles désireuses de créer ou de relancer une association de parents. Dans ce contexte, tout établissement peut bénéficier gratuitement des services de l'UFAPEC :

- un staff d'animateurs permanents qui se rend dans les écoles pour apporter son soutien et son expertise. Tous les membres de l'équipe vous sont présentés dans les pages qui suivent ;*
- un «guide des associations de parents» disponible sur notre site Internet (<http://www.ufapec.be/association-de-parents/guide-des-ap/>) élaboré à partir des interrogations et des expériences vécues depuis de nombreuses années par nos AP ;*
- des rencontres d'informations et d'échanges dans les différentes régions. Voyez notre agenda sur notre site, ou lisez nos NOUVELLES WEB (<http://www.ufapec.be/newsletter/>).*

Parfois, en réunion d'association de parents, les idées manquent pour motiver les parents à participer. Dans ces pages, vous trouverez quelques pistes et suggestions d'activités selon le type d'objectif recherché.

Enfin, deux outils utiles pour structurer éventuellement l'association de parents vous sont expliqués : le règlement d'ordre intérieur et les délégués de classe.

Nous souhaitons à tous des rencontres prolifiques en échanges et en écoute mutuelle.



© Bénédicte Loriers



Affiliez votre AP à l'UFAPEC pour l'année 2012-2013 !

Il vous suffit de verser 15 € au compte IBAN BE11 2100 6782 2048 (communication : nom + code postal de l'école + Fondamental ou Secondaire) et de télécharger sur notre site le formulaire d'affiliation (FCAP) ou de téléphoner à notre secrétariat.

Contact : Fabienne van Mello – 010/42.00.50- fabienne.vanmello@ufapec.be

Services et avantages de l'affiliation d'AP :

- abonnement à notre revue trimestrielle «les Parents & l'École» pour le président, le secrétaire et le chargé de relations UFAPEC de l'AP
- accès personnel à l'espace-membre (activités d'AP, FAQ, pages spécifiques à votre régionale,...) du site ufapec.be pour les 3 mêmes membres du comité
- **couverture pour tous les membres de l'AP par notre assurance** responsabilité civile vis-à-vis des tiers et dommages corporels, lors d'une activité d'AP (voir conditions sur notre site internet ou sur simple demande)
- conseils et informations (par ex : règlement d'ordre intérieur d'AP, conseil de participation, etc.)
- envoi de la Newsletter mensuelle et des Cyberlettres à tous les membres de l'AP qui nous ont communiqué leur adresse courriel, ainsi que la possibilité de participer à nos sondages
- accès aux études et analyses
- envoi courriel et postal de documents pour les membres du comité
- aide pour l'organisation d'une conférence (réalisation d'une affiche, promotion, propositions d'intervenants,...)
- soutien spécifique pour des médiations

Des noms, des visages... coup de projecteur

*La rentrée scolaire, c'est aussi l'occasion de vous présenter
les membres du secrétariat de l'UFAPEC...*

Notre équipe est composée de 9 personnes.

*N'hésitez pas à nous contacter pour toute question liée à la vie de vos enfants à l'école, pour
toute création et redynamisation de votre association de parents, pour une médiation,...*

VIOLAINE DAUTREBANDE

violaine.dautrebande@ufapec.be



- Responsable administrative (subsidés, suivi des mandats, contrats, suivi de la base de données,...)
- Cyber lettres

DOMINIQUE HOUSSELOGE

dominique.housseloge@ufapec.be



- Responsable de l'éducation permanente
- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice pour les régions de Liège, Huy et Verviers

JULIE FERON

julie.feron@ufapec.be



- Responsable du site internet de l'UFAPEC (agenda, répertoire d'activités,...)
- Nouvelles web
- Animatrice pour la région Hainaut-Oriental (Charleroi)

BERNARD HUBIEN

bernard.hubien@ufapec.be



- Secrétaire général
- Accompagnateur de la régionale Bruxelloise

ANNE FLOOR

anne.floor@ufapec.be



- Responsable de la revue «Les Parents et l'Ecole»
- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice du regroupement thématique «Dys»
- Responsable des FAQ (Foire aux questions)

MICHAËL LONTIE

michael.lontie@ufapec.be



- Veille politique
- Chargé d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animateur pour les régions du Hainaut-Centre (Mons) et du Hainaut-Occidental (Tournai)

sur notre équipe

BÉNÉDICTE LORIERS

benedicte.loriers@ufapec.be



- Collaboratrice pour la revue «Les Parents et l'École»
- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice pour les régions de Namur et Luxembourg

FABIENNE VAN MELLO

fabienne.vanmello@ufapec.be



- Secrétariat
- Contacts affiliations avec AP, suivi des paiements et traitements des listes, tâches administratives diverses.

ALICE PIERARD

alice.pierard@ufapec.be

- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice du regroupement thématique «enseignement spécialisé»
- Animatrice pour la région du Brabant Wallon



Photos © Alice Pierard

... L'UFAPEC y participe !

Rejoignez-nous, venez partager vos expériences à notre stand.
Nous vous invitons aussi à nos 2 conférences :

Motiver et engager les élèves, mission impossible ?

Conférence UFAPEC, le vendredi 19/10/2012, de 12h00 à 12h45, Grand Auditorio.
Par Benoît Galand, Professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UCL.

Parents séparés et l'école : quelle communication ?

Conférence UFAPEC, le dimanche 21/10/2012, de 14h15 à 14h45, Grand Forum.
Par Alice Pierard, animatrice UFAPEC chargée de missions d'éducation permanente.

Vous êtes intéressés par des entrées gratuites? Contactez violaine.dautrebande@ufapec.be ou téléphonez-nous au 010/42.00.50. 4 entrées max. par famille, disponibles jusqu'à épuisement du stock, uniquement pour les affiliés UFAPEC.



Comment motiver les parents à venir aux réunions de votre AP et à être actifs pour l'école ?



© Charlotte Meert

Question qui nous revient régulièrement, défi que rencontrent de nombreux responsables d'AP: comment intéresser les parents à la vie de l'école et de l'association de parents ? Comment dépasser l'intérêt individuel, le bien-être et la réussite de Son enfant ? Comment s'intéresser davantage à la vie de l'école, de la classe, du groupe ? Les associations de parents permettent de prendre de la hauteur pour viser l'intérêt collectif.

Pour faire venir les parents aux réunions et activités de l'AP, il est bon de se faire connaître et de rappeler les objectifs de l'AP en début d'année:

- favoriser les relations entre l'établissement scolaire et l'ensemble des parents de l'école ;
- soutenir les parents dans leurs responsabilités d'éducateurs et de citoyens ;
- informer et débattre de sujets liés à l'éducation et l'enseignement ;
- participer à l'amélioration du cadre scolaire.

En ce début d'année, l'UFAPEC vous propose deux dépliants (l'un pour le fondamental et l'autre pour le secondaire) qui présentent les objectifs d'une AP à tous les parents. Contactez-nous dès maintenant pour en obtenir gratuitement: info@ufapec.be ou 010/42.00.50.

Notre mouvement parental n'a pas la solution miracle pour attirer les parents à vos activités! Humblement, nous vous proposons dans l'encart quelques suggestions qui vous permettront d'accueillir les parents. Le fil conducteur de toutes ces idées se tisse autour du concept de CONVIVIALITE : nous sommes avant tout des êtres humains qui souhaitons passer un peu de bon temps lorsqu'on s'investit au sein de l'association de parents.

Nos animateurs régionaux peuvent vous aider à dynamiser votre AP, n'hésitez pas à les appeler au 010/42.00.50.

QUELQUES CLÉS POUR MOTIVER LES PARENTS À PARTICIPER AUX ACTIVITÉS D'AP

- accueil personnalisé à la séance d'inauguration de l'année scolaire ;
- convier TOUS les parents de l'école à une assemblée générale en début d'année ;
- distribuer un dépliant présentant les membres de votre AP, les objectifs et les projets ;
- jumeler une rencontre des enseignants avec une réunion de l'AP ;
- organiser un souper parents-enseignants ;
- obtenir de la direction les coordonnées des délégués de classe-parents pour un contact individuel ;
- tenir un stand qui présente l'AP lors de la fête de l'école : ce stand peut être étoffé du journal de l'AP, de revues de l'UFAPEC, d'une vidéo sur vos réalisations, d'une musique de fond, verre de l'amitié, jeu familial, dégustation de produits du terroir, ...
- varier les types d'activités pour que chacun y trouve son intérêt ;
- ...

Activités pour une association de parents ... quelques suggestions

En ce début d'année scolaire, nous vous proposons quelques suggestions que vous pourrez mettre en œuvre au sein de votre association de parents. Chaque AP regorge de personnes qui ont des compétences dans des domaines extrêmement variés. N'hésitez pas à faire appel à tous ces talents. Les projets que nous vous proposons sont classés en fonction des différents objectifs propres à une AP.



© Charlotte Meert

Favoriser les relations humaines

- bal costumé
- barbecue
- après-midi ou soirée jeux de société
- fancy-fair
- café de rentrée
- petit déjeuner malin
- apéro lors de la réunion de parents
- verre d'accueil lors des portes ouvertes de l'école
- quizz musical ou de culture générale
- stand de l'AP lors de la fête de l'école
- concours de whist

Améliorer le cadre scolaire

- faux plafond dans le réfectoire
- nettoyage de printemps
- fresque
- coin lecture
- aménagement salle informatique
- rafraîchissement des murs
- rafraîchissement des sanitaires
- bancs
- jeux dans la cour de récréation

Obtenir des fonds (au bénéfice des élèves)

- brocante
- marche parrainée
- vente de calendriers, fruits, bics, lasagnes, pizzas, bulbes, sapins de Noël, truffes, œufs de Pâques, mendiants, ...
- lavage de voitures
- repas
- bourse aux vêtements, aux jouets
- marché aux plantes
- marché de Noël
- souper
- concours, tombola

Débatte sur des sujets d'éducation et d'enseignement

- argent de poche
- échec scolaire
- assuétudes (alcool, drogues, tabac, ...)
- troubles de l'apprentissage
- méthode de lecture
- internet
- identité chrétienne de l'école
- alimentation à l'école
- sondages

Participer au projet éducatif

- midis contés
- foire aux livres
- mise sur pied d'une bibliothèque
- sensibilisation aux problèmes d'environnement
- action santé
- réflexions et actions contre le harcèlement entre enfants
- soutien à un projet d'école par la vente de fruits, crêpes, gaufres....
- opération carrières
- soirée jeunes talents
- festival du conte
- échanges linguistiques
- participation au conseil de participation de l'école

Informers les parents

- site de l'école et/ou de l'AP
- journal de l'AP
- nouvelles de l'AP
- valves, panneaux d'affichage

En organisant des réunions régulières entre parents de votre école, avec l'accord de la direction, vous pourrez rassembler de nombreuses idées et mettre sur pied des projets innovants pour toute la communauté éducative. Pour avoir d'autres idées, vous trouverez sur notre site (espace membre) un répertoire d'activités qui ne demande qu'à être étoffé. A vos plumes.

Bon vent pour cette nouvelle année scolaire 2012-2013 !

Bénédicte Loriers

Par le petit bout de la lorgnette ...

La semaine du goût

AP DES INSTITUTS ND ET ST-JOSEPH À BASTOGNE

Petits soldats ! Essuie-glaces ! Repos ! Hé non, ce ne sont pas les injonctions d'un militaire à ses ouailles mais bien les moyens mnémotechniques mis en place par les professeurs de gym pour faire retenir la chorégraphie de leur «Flash mob» aux 800 élèves des Instituts Notre Dame et Saint Joseph de Bastogne ! Sous une marée de parapluies, les parents ont bravé les intempéries pour venir applaudir les enfants et les professeurs ce vendredi. Il faut bien avouer que l'enthousiasme est monté au fur et à mesure que s'écoulait cette semaine pas banale ! Imaginez... Une semaine du goût ! La proposition avait été lancée il y a quelques mois par le comité des parents des deux écoles. Deux mamans, plus attentives à l'alimentation des enfants et à la qualité de leurs collations, avaient émis l'idée de réaliser une action marquante et de grande envergure, pour sensibiliser élèves et parents. Les deux directeurs ont attrapé la balle au bond et les instituteurs ont accepté, malgré le peu de temps laissé dans les programmes, de relayer l'effort. Lundi 7 mai, la semaine commençait par la distribution à tous les élèves des différentes implantations de boîtes à collations ornées d'un petit bonhomme tout en couleur présentant la pyramide alimentaire. Forme, santé et bonne humeur, le ton était donné ! Tout au long de la semaine, les activités autour de l'alimentation se sont succédées, dans toutes les classes, tant en maternelle qu'en primaire. Chaque jour les enfants sont rentrés en parlant des activités, des jeux, des dégustations multiples, de la préparation de petits plats, des visites

chez des papas et mamans cuistots ou à la boulangerie, et des partages avec les autres classes. De mémoire de directeurs, jamais autant de potages n'avaient été dégustés sur quelques jours... Et de mémoire de parents, jamais les fruits n'avaient ainsi été mis à l'honneur dans les boîtes à collations ! En parallèle aux activités en classe et pour clôturer en groupe et en beauté cette superbe semaine, tous les enfants ont préparé une chorégraphie dynamique sur l'air de Stromae «Alors on danse», mais en détournant les paroles pour en faire un sympathique «Alors on mange» ! L'enthousiasme était tel qu'il n'a pas fallu prier les élèves pour répéter la danse, les parents se joignant dans la bonne humeur au mouvement. A la fin de cette semaine, le message était enregistré : fruits, légumes, produits laitiers et féculents, petit déjeuner et goûter, de l'eau toute la journée, bouger, courir, nager, moins de télé ! Depuis lors, un amendement, proposé par les directeurs et soutenu par les instituteurs, a été apporté au projet d'établissement des deux écoles. Il encourage parents et élèves à apporter une attention particulière à l'alimentation, notamment en favorisant les collations et friandises équilibrées. Une manière bien concrète de poursuivre l'action de la semaine du goût. Et l'année prochaine, alors ... on bouge ?

Cathy Léonard secrétaire de l'AP IND-ISJ de Bastogne

Petit déjeuner malin

AP DE L'ECOLE LIBRE À HALANZY

Chaque année et ce depuis déjà plus de deux ans, notre jeune association de parents organise un petit déjeuner malin, cet événement se déroule le dernier week-end du mois de septembre.

Le but étant principalement d'accueillir les nouveaux parents et de leur présenter notre association. A ce sujet, un mur de photos présente l'ensemble des événements qui ont été organisés dans l'école l'année précédente.

Bien entendu, tous les enseignants sont présents ce jour-là et ils sont disponibles pour répondre à toutes les éventuelles questions des parents.

Cette journée n'est pas seulement la journée des parents, le point d'orgue de notre association étant de se focaliser sur les enfants et leur bien-être. C'est pourquoi nous leur proposons un petit déjeuner malin qui leur permettra de découvrir de quoi est composé un bon petit déjeuner bien équilibré. Ils pourront notamment y trouver des fruits, des céréales et des laitages, et chaque famille aura aussi l'occasion de parcourir les nombreuses fiches d'informations mises à leur disposition dans la salle.

Nous profitons également de l'événement pour mettre en vente des confitures réalisées par certains de nos membres avec des fruits frais (fraise, mirabelle,





© Olivier Dessy

rhubarbe, ...) provenant directement du producteur. Les bénéfiques récoltés lors de cette journée servent notamment à financer la production de jus de pommes artisanale qui sera par la suite mis à la disposition des enfants pour leur collation du matin. La matinée se termine par le fameux lâcher de ballons.

Au cours des 3 premières semaines de classe, chaque élève de chaque classe avait été invité à faire un joli dessin sur un petit carton, au revers duquel figurait l'adresse de l'école ainsi qu'une adresse mail permettant à la personne qui aura retrouvé le ballon de donner des nouvelles aux enfants. Par la suite une carte géographique a été affichée aux valves, sur celle-ci ont été notés le point de chute de chaque ballon ainsi que la lettre du correspondant (très souvent des enfants).

Belle récompense, cette année un des ballons a été retrouvé à Multhopen en Allemagne soit à plus de 480 kms de notre école

Fabrice Eischen

Succès pour la première marche des lucioles

AP ST-JOSEPH À LIBRAMONT

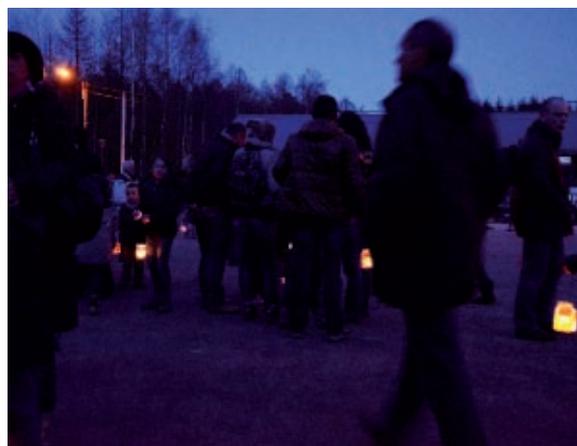
L'Association de parents de l'Institut Saint-Joseph à Libramont a convié enfants et parents à une marche de nuit le 16 mars dernier. 500 personnes ont envahi les bois de Bonance!

Imaginez une longue file d'enfants marchant dans la nuit, chacun avec sa petite lanterne! C'est fantastique... Imaginez un grand ciel étoilé dans une clairière au cœur de la forêt! C'est poétique... Imaginez Lulu, la petite luciole parcourant la forêt! C'est magique... Imaginez une nuit chaude à la mi-mars... Oui, oui, c'est possible! Et c'est en grande partie la raison du succès de cette marche de nuit initiée par les 10 membres de l'association de parents de l'Institut Saint-Joseph à Libramont.

500 parents et enfants se sont inscrits pour cette première Marche des Lucioles, un succès inespéré! L'école fondamentale compte 340 enfants. Ils étaient pratiquement tous là, motivés à l'idée de se balader leur lanterne à la main. De la maternelle à la sixième primaire, les petits avaient préalablement fabriqué leur lanterne en classe.

Fabrication «maison»

Les instituteurs n'ont pas manqué d'enthousiasme ni d'imagination quand l'AP leur a exposé le projet quelques semaines auparavant. Ils allaient devoir fabriquer des lanternes avec un bocal, du fil de fer, un colson et un peu de créativité. Des rouges, des bleues, des jaunes, des fleuries, des lignées, des rondes, des carrées... Il y en avait autant qu'il y avait d'enfants, voire plus car les éducatrices de l'accueil extra-scolaire ont même proposé d'en fabriquer pour la décoration et les copains invités d'autres écoles. Difficile dès lors pour les parents de refuser aux enfants cette invita-



© Carine Rigaux-Lutz

tion à la promenade! Beaucoup ont donc annulé leur soirée du vendredi entre amis.

Se promener à la lueur des lanternes

Peu avant la tombée de la nuit, le premier groupe est parti. Chaque enfant, sa lanterne à la main. Des arbres, des elfes, des nains leur ont tour à tour conté l'histoire de Lulu, la luciole. A mi-parcours, un bol de soupe a comblé les marcheurs, les petits comme les grands. Après avoir parcouru 3 kms dans la forêt de Bonance, les groupes se sont retrouvés autour d'un feu de camp et de chants préparés par les instituteurs, décidément très motivés à l'idée de faire de cette soirée une réussite! 3 heures plus tard, le dernier groupe a rejoint l'école secondaire de l'Institut Saint-Joseph où tout le monde s'était rassemblé pour cette première édition de la Marche des Lucioles. Les enfants ont marché comme des chefs. Certains ont bien eu un peu peur de la nuit, mais beaucoup l'ont apprivoisée, guidés par leur lanterne et le ciel étoilé. Et de ne souhaiter qu'une seule chose: que Lulu revienne l'an prochain!

Christelle COLLIN

Un document **fondamental** : le

Quand une association de parents (AP) se met en route ou continue ses activités d'année en année sans que le moindre problème surgisse, les membres de l'AP oublient souvent, si un pépin survient, qu'un bon ROI permet de régler dans la sérénité la situation à laquelle ils doivent faire face. De plus, le ROI permet aux nouveaux parents et aux membres élus du Comité d'entrer dans l'AP en connaissance de cause.

Le décret sur les Associations de parents et les organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves du 30 avril 2009, rappelé dans une circulaire le 28 septembre 2011, aide à comprendre ce qu'est une AP et, à partir de là, invite à rédiger un ROI. «Le comité définit son règlement d'ordre intérieur lors de sa première réunion. Ce règlement peut contenir les modalités d'organisation du comité et de l'Assemblée, les modalités de vote...»

Nous parlons de ROI plutôt que de statuts, laissant ce dernier terme au document constitutif d'une ASBL, ce que a priori n'est pas une AP. Les AP sont en effet, pour la plupart des associations de fait et ce qui décrit son organisation est un règlement.

Mais c'est quoi un «bon» ROI ?

C'est un document, préparé le plus souvent par le comité, sur lequel les membres se sont mis d'accord et qui précise le rôle de chacun dans l'AP et ce qu'ensemble les parents veulent vivre. C'est un document qui ne se rédige pas à la légère et qui demande réflexion. Pourtant, il ne faut pas en faire un obstacle aux développements des activités de l'AP. Le ROI doit être une aide et non un frein.

Tout d'abord, dans un premier article, le ROI va indiquer quel nom prend l'AP. Si le plus courant est de s'intituler «Association des parents de l'école X», cer-

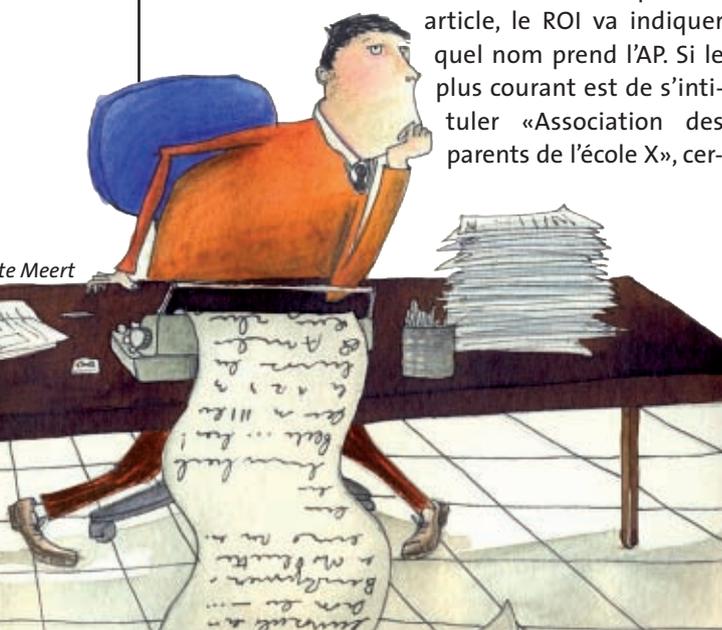
tains font preuve de créativité et donne un nom plus singulier à l'AP. Par exemple, l'AP de l'école Saint-Martin qui se dénomme AP Smart, avec tout ce à quoi le mot «Smart» renvoie. Dans la perspective de l'inscription de l'AP dans le temps, il est important que ce nom soit communiqué à tous les acteurs de la communauté scolaire.

Ensuite, dans les grandes lignes, l'AP décrit ses buts fondamentaux. La circulaire de septembre 2011 précise les missions des AP et il est bon de les rappeler au début du ROI, en y ajoutant d'autres qui paraîtraient fondamentales au regard de ce qui a déjà été vécu ou, dans le cas d'une nouvelle AP, de ce qui veut être porté ensemble. Dans le décret de 2009, il est notamment dit que : «L'association de parents a pour mission **de faciliter les relations** entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement dans le respect des droits et des obligations de chacun. L'association de parents organise en outre **une veille active et passive en vue d'informer**, le plus objectivement possible, tous les parents d'élèves. L'association de parents remplit ses missions dans le cadre strict du projet pédagogique de l'école. Elle s'attache par ailleurs aux questions qui concernent les enfants **de manière collective**».

Enfin, si nos enfants passent quelques années sur les bancs, l'AP évolue au fil des générations et il est utile qu'une continuité s'inscrive dans les relations AP – école. Dès lors, mentionner une durée indéterminée semble le plus opportun.

Dans un deuxième article, il convient de préciser qui sont les membres de l'AP. Et le décret est sans détour : ce sont tous les parents ou responsables légaux qui ont la charge effective d'un enfant inscrit dans l'école. Il est important de ne pas oublier de préciser le rôle et les pouvoirs d'autres personnes qui pourraient participer aux réunions de l'AP, comme par exemple, les membres de la communauté éducative... Il est souvent utile de préciser aussi comment se prennent les décisions et quelles sont les modalités de vote en application.

© Charlotte Meert



Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Dans un article suivant, on parlera du comité, qui est souvent appelé communément bureau. Il ne faudra pas oublier de mentionner que ses membres sont élus au cours d'une assemblée générale de parents. On mentionnera également dans cet article les missions confiées au comité et de quelle manière il rend compte de son action à l'ensemble de l'AP. Sans être limitatif, le décret précise que : «Le comité représente l'Association de parents entre deux assemblées générales des parents. Il a pour mission : d'organiser, avec la direction, une assemblée générale au moins une fois par an ; d'organiser des réunions de parents afin de débattre notamment des questions soulevées au Conseil de participation ; d'assurer la circulation de l'information entre les parents d'élèves et leurs éventuelles organisations représentatives ; de susciter la participation active de tous les parents d'élèves de l'établissement en vue de leur permettre de jouer pleinement un rôle actif et responsable au sein de l'école et de favoriser la scolarité des enfants ; d'émettre d'initiative des avis et/ou des propositions aux acteurs concernés.»

Parlant du comité, il est judicieux de préciser quelle place peuvent y occuper les parents élus au Conseil de participation. En effet, étant données les missions du comité, il est important qu'un lien fort existe pour que le débat sur les questions soulevées au Conseil de participation puisse se tenir.

Un point, parfois délicat, concerne les finances de l'AP et leur gestion. En effet, c'est régulièrement sur ces questions que surviennent tensions et conflits. Pour les éviter, il convient d'être très clair et précis dans la rédaction de l'article qui les concerne. Il est indispensable, selon nous, que le compte de l'AP soit distinct des comptes personnels de l'un de ses membres ou de ceux de l'école. Il est nécessaire aussi que la comptabilité de l'AP soit assurée avec la plus grande rigueur et que les comptes soient approuvés par l'assemblée générale de l'AP. L'écrire noir sur blanc n'est donc pas inutile. De même qu'il est opportun d'explicitier la responsabilité du trésorier de l'AP et ce qu'il doit faire dans le cadre de sa mission. Transmettre, par exemple, le jour où il démissionne, tous les documents relatifs au compte à son successeur ou, à défaut, au président, est l'une de ses responsabilités. Il est bon de l'écrire.

Revoir le ROI de son AP

Il y a des comités qui découvrent, après leur élection, l'existence d'un ROI de leur AP. En en prenant connaissance, ils constatent que ce ROI ne correspond plus aux projets et perspectives développés par l'AP. Il arrive que ce document retourne aussi vite dans le tiroir dont il est sorti.

Domage. Car avec le temps passant, ce ROI censé toujours décrire les buts et fonctionnements de l'AP ne sera d'aucune aide en cas de problème.

Si un comité constate l'inadéquation du ROI avec ce qu'il développe, il convient qu'il s'en empare pour le modifier et le faire correspondre aux missions décrétées et à celles qu'il veut se fixer. Les modifications devront être approuvées par l'Assemblée générale des parents. C'est la garantie d'une transparence et d'un sain fonctionnement démocratique au sein de l'AP.

Les AP ne sont pas seules devant cette tâche. L'équipe de l'UFAPEC peut aider les comités dans ce travail et accompagner la mise sur papier des intentions poursuivies. Elle peut fournir un modèle de base de ROI et donner davantage d'explications à ce qui précède dans cet article. N'hésitez pas à contacter notre secrétariat au 010/42.00.50.

N'oublions pas que c'est ensemble que nous portons ce projet d'un partenariat écoles-familles qui permette la réussite et l'épanouissement de tous nos enfants.

Bernard Hubien



www.cognosco.org

15 vidéos gratuites pour la réussite scolaire des 12-20 ans

- **Des vidéos:** actuel, vivant, léger, partout et tout le temps
- Sur la méthode de travail, l'organisation, la gestion du temps etc.
- **Pour tous:** élèves du secondaire, étudiants bac1, profs, parents, ...
- **A la maison et dans les classes** des écoles secondaires
- Disponibles sur PC, Mac, iPhone, mobiles, tablettes numériques
- Avec des fichiers PDF à télécharger gratuitement
- **Demain, grâce à vous, en plusieurs langues**

Un acte de partage pour une société plus solidaire



Étant les premiers éducateurs, les parents ont une place dans la scolarité de leurs enfants. Certains s'investissent dans la vie de l'école en devenant délégué de classe ou parent-relais (deux termes différents pour désigner un même rôle).

QU'EST-CE QU'IL EST ?

Le délégué de classe assure la liaison et la communication entre les parents d'élèves, mais aussi avec l'AP, les enseignants et la direction de l'école. Représentant des parents, il doit être choisi et élu par ceux-ci. Il sera l'interlocuteur privilégié de l'équipe éducative, de la direction et de l'AP.

QU'EST-CE QU'IL N'EST PAS ?

Le délégué de classe n'est pas un bureau des réclamations, il ne s'occupe pas de questions disciplinaires ni de problèmes relationnels.

RÔLE DU DÉLÉGUÉ DE CLASSE

• Animation

Le délégué de classe établit des contacts personnels avec les parents et favorise la relation entre les parents et l'enseignant, par exemple en organisant un souper de classe.

Il est invité à aider l'enseignant dans l'organisation des activités à destination des élèves (visite d'une ferme, journée à la mer, atelier scientifique ou artistique,...). Une collaboration et des rencontres avec le titulaire de la classe sont essentielles pour exercer la fonction de délégué de classe, s'occuper des réunions et activités.

Il peut être amené à organiser des réunions, des débats (sur l'autorité, la place des médias dans la vie

familiale, l'argent de poche, les travaux scolaires, l'éducation sexuelle,...) rassemblant les parents des élèves de la classe. L'idéal serait d'arriver à faire une réunion par trimestre et à y relever les problèmes spécifiques du groupe classe afin de réfléchir ensemble à des améliorations, des solutions.

Il a aussi pour rôle d'instaurer une entraide entre les enfants via les parents (faire parvenir les notes de cours aux enfants malades,...) mais aussi entre les parents (échange de coordonnées, covoiturage...)

• Relais de l'information

Le délégué de classe est le porte-parole des parents de la classe auprès de l'AP, de l'enseignant et de la direction. Par l'intermédiaire de ces messagers de l'intérêt général, l'école peut donc entendre les préoccupations de l'ensemble des parents.

Intermédiaire entre les parents et les différentes instances de l'école, il est chargé de faire passer l'information dans les différents sens nécessaires (des parents vers l'AP, de l'enseignant vers les parents,...).

Dans un climat d'entraide, de respect et de confiance, il contribue à promouvoir le bien-être des enfants et la collaboration entre la famille et l'école.

Son rôle est important car en tant que parent-relais, il permet de faire remonter les avis, préoccupations et suggestions des parents et ainsi de faire évoluer l'école, aux côtés du corps enseignant.

délégués de classe

EXEMPLE DE CHARTE DU DÉLÉGUÉ DE CLASSE¹

Comme délégué de classe, je m'engage à :

1. Représenter tous les parents de la classe
2. Défendre l'intérêt de tous les enfants de la classe
3. Collaborer avec le titulaire
4. Faire preuve d'un esprit constructif, modérateur et d'un comportement diplomate
5. M'intéresser à la vie de la classe et prendre part à certaines initiatives et activités, en accord avec l'enseignant
6. Être disponible dans la mesure de mes possibilités.

TÉMOIGNAGES

Parent délégué de classe

Une maman déléguée de classe depuis la rentrée scolaire de septembre 2011 explique qu'elle l'est devenue car elle voulait s'impliquer davantage dans la vie de l'école de ses enfants.

A. P : Pouvez-vous nous expliquer votre rôle ? Comment le remplissez-vous ?

- Je suis le relais entre la titulaire de la classe et les autres parents, pour faire passer les informations, organiser l'une ou l'autre sortie, participer à la fancy-fair, la Saint-Nicolas...

A. P : Concernant votre rôle d'animation, qu'avez-vous déjà pu organiser comme activités ?

- L'école est déjà très active mais j'ai organisé l'un ou l'autre drink pour permettre aux parents de nouer des liens, une sortie au cinéma.

A. P : Concernant votre rôle de relais de l'information, comment ce relais se fait-il ? Comment se passe la communication avec les différentes parties ?

- La plupart des informations sont transmises par mail.

Selon son fils, âgé de 7 ans et demi, qui va entrer en 3^{ème} primaire au mois de septembre, le rôle de sa maman en tant que déléguée de classe est d'«aider l'école et d'expliquer ce qui se passe aux autres parents». Il ajoute que cela n'a rien changé pour lui dans sa vie scolaire quand sa maman a pris ce rôle-là.

Présidente de l'AP de l'école fondamentale Saint-Amand Saint-Pierre Fourier à Jupille

La présidente de l'association de parents de l'école Saint-Amand Saint-Pierre Fourier aime beaucoup l'intitulé de parents-relais car il se veut davantage informatif que revendicatif.

Cette présidente d'AP avait constaté que seules certaines classes étaient représentées au travers de l'AP. Elle a donc décidé de mettre en pratique le concept de parents-relais au sein de l'école en ayant pour objectif d'être en contact avec l'ensemble des classes de l'école vu la taille de l'établissement (plus de 700 élèves).

Elle a donc défini le rôle du parent-relais en sachant que la réussite de cette fonction dépend surtout de ce que les parents-relais en font. Elle trouve d'ailleurs dommage que dans certaines classes, les parents-relais ne fassent rien. Au contraire, dans d'autres classes, ils rassemblent sur une feuille les coordonnées de la classe en début d'année, prennent en charge un cadeau commun pour l'institutrice en fin d'année, servent de contact pour les classes de neige en 6^{ème}, organisent un souper de classe ou la peinture des locaux,... Certains sont bien investis et organisent diverses activités.

Actuellement, la présidente de l'association de parents compte définir clairement le concept de parent-relais. Pour cela, elle va consulter le bureau permanent, les directions et les enseignants. Elle aimerait que chaque parent-relais réalise une feuille récapitulative des coordonnées de la classe, relaie les informations du bureau permanent vers les parents de la classe et dans l'autre sens. Le parent-relais pourrait aussi rapporter auprès de l'AP les activités vécues par la classe lorsqu'il y en a.

La présidente de l'AP termine en disant que «le concept est intéressant mais demande à être défini clairement et surtout à être exercé par des personnes motivées pour la classe de leur enfant et pas que pour leur enfant.»

¹ École fondamentale Notre-Dame de Flobecq

Alice Pierard

Les contrats de discipline : pour encadrer ou pour

Durant l'été 2011, la presse a relayé des cas de dérives et d'exclusions scolaires accélérées suite à la signature de contrats de comportement. On le sait, les comportements de certains élèves nécessitent la mise en place d'un encadrement plus particulier et les contrats de discipline en font partie. Ces contrats de discipline appelés aussi contrats de comportement doivent aider l'élève à se mobiliser en vue d'améliorer son attitude en classe. Cependant, il semble que le jeune qui signe un tel contrat de discipline et qui récidive risque fort de ne pas être réinscrit l'année suivante ou d'être plus rapidement renvoyé.

Un mineur peut-il signer un contrat ?

De manière générale, un jeune est «incapable juridiquement», donc il ne pourrait pas signer de contrat. Néanmoins entre l'âge de discernement (12 ans) et la majorité, c'est plus nuancé. Il pourra accomplir des actes juridiques pour autant qu'ils ne nuisent pas à son intérêt¹. Selon la directrice du Service juridique du SeGEC, Bénédicte Beauduin, les parents d'un élève mineur doivent être informés de la procédure et donc de l'existence de pareil contrat.

Paradoxes du contrat de discipline

Le contrat se signe souvent sous la contrainte ou la semi-contrainte dans la mesure où la réinscription de l'élève y est souvent conditionnée. «Si tu ne signes pas, on ne te réinscrit pas», voilà ce qui est souvent dit ou sous-entendu lors de la présentation du contrat au jeune. Par ailleurs, si le jeune ne se mobilise pas assez, ne respecte pas les termes du contrat, il y a sanction voire exclusion accélérée. Le jeune entend donc un double discours : à la fois on lui dit qu'il est acteur de son changement, on prône son autonomie et sa créativité et d'un autre côté, on le sanctionne si les objectifs ne sont pas atteints.

Le danger de cette posture d'individualisation et d'autonomie par le contrat est de renvoyer l'individu à ses problèmes et de le rendre seul responsable de ses échecs. Certaines écoles proposent des contrats unilatéraux où le jeune est le seul acteur de son changement. L'école, dans ce contexte-là, ne s'interroge pas, ne se remet pas en question.

Selon Abraham Franssen², la contractualisation de la relation éducative peut aussi bien être source d'émancipation et de respect que constituer un moyen un peu sournois et pernicieux de contrôle et d'exclusion. Si le contrat ouvre la porte à un dialogue et que l'école en profite pour réfléchir aux causes des comportements constatés chez les jeunes, le contrat peut alors s'avérer

positif, remobiliser et aider à redéfinir la place de chacun. Par contre, il arrive que ce contrat n'ouvre pas ce champ de possibles-là mais soit vécu comme un marquage qui signale à tous que tel élève est sur la sellette et qu'à la moindre incartade, il sera légitime de l'exclure. Abraham Franssen envisage même que ce contrat puisse être utilisé par certains établissements pour se débarrasser d'un public inhabituel : *Il peut arriver que des établissements se sentent menacés ou envahis par un public qui ne correspond pas à leur image de référence. Et les effets perçus des décrets «inscription» peuvent parfois renforcer ce sentiment. Dans ce cas-là, la pratique du contrat devient un moyen d'éviction. C'est une des limites des tentatives de régulation des inscriptions et des publics scolaires : le vrai problème n'est pas tant d'entrer dans l'établissement que d'y rester, de s'y sentir valorisé et accueilli³.*



¹ B. Gérard, Un contrat pour exclure ?, Entrées libres n°62, octobre 2011, p.10.

² Professeur de sociologie aux Facultés universitaires Saint-Louis.

³ B. Gérard, ibidem.

mieux exclure ?

En quoi la signature d'un contrat pourrait-elle nuire à l'élève ?

Le contrat pourrait nuire à l'élève si la signature entraîne une application plus sévère et plus rapide des sanctions. Si le non-respect du contrat enclenche une accélération de la procédure d'exclusion d'un élève, cela met à mal le principe du droit puisque le jeune, en signant, renoncerait à des droits qui le protègent. Rappelons qu'un élève régulièrement inscrit ne peut être exclu définitivement que si les faits dont il s'est rendu coupable portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettant l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui font subir un préjudice matériel ou moral grave⁴. Préalablement à toute exclusion définitive, l'élève et ses parents (l'élève seul s'il est majeur) est invité par lettre recommandée (avec accusé de réception) par le chef d'établissement qui leur expose les faits et les entend. La lettre de convocation spécifie qu'une procédure pouvant mener à l'exclusion définitive est en cours ainsi que la nature des faits reprochés à l'élève. L'audition donne lieu à un procès-verbal qui sera signé par l'élève majeur ou par les parents de l'élève mineur et par le chef d'établissement.

Or il s'avère que, dans la pratique, des renvois semblent se faire de manière quasi automatique sur la base d'un contrat en sautant la case «audition» ; en évitant la rencontre entre la direction et les parents, en n'informant pas les parents de la procédure ni des possibilités de recours. Les parents d'un enfant qui auraient signé un contrat de discipline pourraient donc, dans le pire des cas, voir leur enfant renvoyé sans autres formes de procès et sans même être informés des recours possibles⁵.

Eric Bruggeman, juriste à Infor Jeunes-Laeken, parle de rapport de force en défaveur du jeune et des familles avec l'instauration

de ces contrats de comportement. En effet, ces contrats sont toujours assortis d'une menace d'expulsion. La direction laisse entendre ou écrit qu'en cas d'écart, l'enfant pourrait valser directement dehors. On utilise cette pression psychologique pour cadrer le comportement. Ces contrats de comportement n'ont pas de valeur juridique mais l'élève et la famille se sentent obligés de signer. Ces contrats renforcent encore une relation asymétrique puisque tout est à charge de l'élève comme si l'institution n'avait aucune obligation par rapport à cela. Selon Eric Bruggeman, il est du devoir des écoles de trouver d'autres ressources pédagogiques que ce contrat avec lequel l'école prend des libertés avec la loi pour contraindre l'élève. *Se joue-là une forme d'abus de pouvoir qui s'exerce à travers un détournement de la législation.* Il préconise comme alternative d'impliquer l'élève dans son processus d'intégration ou de réintégration. *L'élève propose lui-même une forme de réparation en prestant une activité au profit du collectif, de la communauté scolaire. Cette réparation doit l'amener à prendre en considération le lien social. L'élève n'est plus ainsi stigmatisé individuellement comme étant la source de tous les problèmes comme dans le contrat*⁶.

A la lecture des lignes précédentes, on voit que ce n'est pas l'existence de tels contrats qui pose problème mais bien le détournement de ces contrats de leur objectif premier qui est d'être un outil d'évaluation (de la progression comportementale positive ou négative du jeune) intégré dans une démarche positive d'auto-construction et d'intégration vis-à-vis des acteurs du monde scolaire. Certains contrats sont utilisés pour justifier des exclusions trop peu fondées. Pour l'UFAPEC, le contrat ne peut pas détourner la loi. Que du contraire, il ouvre précisément la voie à une relecture réfléchie du règlement d'ordre intérieur. L'école doit rester une «institution de droit» qui enseigne aux élèves les fondements de la loi et du respect de la norme. A l'école, l'élève se confronte à la norme mais il en découvre aussi le rôle protecteur. Selon l'UFAPEC, l'exercice de l'autorité à travers des contrats de discipline peut être juste, bienveillant, structurant et rassurant pour l'élève concerné et ses pairs.

⁴ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_008.pdf. Article 89 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

⁵ Question parlementaire de M. Bea Diallo à Mme Marie-Dominique Simonet du 4 octobre 2011 relative aux contrats de comportement. <http://archive.pcf.be/100000010860e5>

⁶ Interview téléphonique réalisée le 15 mai 2012.

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 19.12/ Ecole sous haute surveillance : contrats de comportement, de discipline.



Quel type de **prévention** aux dépendances pour nos jeu

De la société du **danger** à celle du **bien-être**

¹ Le nouveau Petit Robert de la langue française. Paris, 2009.

² Le dictionnaire des sciences humaines. Sous la direction de Jean-François Dortier. Auxerre, 2008.

³ Isabelle Varescon, «Les addictions, plaisir et perte de contrôle» in Sciences humaines, n°20 ; septembre-novembre 2010.

⁴ Prospective Jeunesse, La prévention sanitaire ou la mise en risque du monde, 2012. http://www.prospective-jeunesse.be/IMG/pdf/DSP6o_WATEL.pdf

CIEL, MON ADO

Votre enfant grandit et peu à peu, il prend son autonomie. La question de la prévention aux assuétudes ou dépendances commence à vous titiller. Faut-il aborder le sujet avec lui ? Si oui, comment ? Vous ne voulez ni dramatiser ni banaliser. Alors, vous informer et vous faire votre propre opinion est certainement la meilleure chose à faire. Nous espérons que ces quelques lignes vous y aideront.

La notion de prévention et plus précisément de prévention aux assuétudes est complexe et recouvre des actions et des approches très variées, voire contradictoires. Comment distinguer une approche efficace et sérieuse ?

L'ADDICTION, C'EST QUOI ?

Une addiction ou assuétude ou encore dépendance est la relation à une substance, une activité qui entraîne de graves conséquences sur la santé, la vie sociale, affective, les finances, l'emploi, etc¹. Le psychiatre Aviel Goodman définit l'addiction comme l'impossibilité répétée de contrôler un comportement, tout en ayant conscience des conséquences négatives. Il y a dans l'addiction une perte de liberté, voire un esclavage, que l'on retrouve bien dans le terme «dépendance». L'addiction entraîne un manque lorsqu'on ne peut s'y adonner. Elle est handicapante, envahissante et a de graves conséquences sociales, familiales, professionnelles et sanitaires².

On distingue deux types d'addictions :

- les addictions à des substances psychoactives, qui agissent sur le cerveau et qui provoquent des sensations et des modifications de l'activité mentale et comportementale. Ce sont les addictions à des substances autorisées (médicaments, alcool, tabac, caféine) ou illicites (cannabis, LSD, héroïne, cocaïne);
- les «nouvelles addictions», que l'on appelle addictions comportementales, comme les troubles des conduites alimentaires, les différentes formes de jeu pathologique, la dépendance à Internet, les achats compulsifs, l'addiction au sexe, au travail, au sport, etc³.

LA PRÉVENTION, C'EST QUOI ?

Pour définir la prévention, il faut d'abord comprendre que les assuétudes sont un phénomène de société, purement humain, complexe et qui relève d'interactions entre la personne, le produit et l'environnement. Le sociologue Patrick Peretti-Watel précise que la prévention repose encore trop sur l'idée que tout le monde veut rester en bonne santé et que la santé est la priorité de tous⁴.

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 09.12/ Quel type de prévention aux dépendances pour nos jeunes ? 1^{re} partie. L'homo médecin ou le modèle biomédical et la dissuasion et 10.12 2^e partie. L'approche éducative et positive

nes ?

Ce type d'illustrations s'avère à terme inefficace auprès des jeunes.

© Dominique Houssonloge



LA PRÉVENTION PAR LE MODÈLE BIOMÉDICAL ET LA DISSUASION OU L'HOMO MÉDICUS⁵

Ce modèle de prévention est basé sur la description, voire la diabolisation des produits, des effets sur la santé et la «biologisation» des comportements de consommation. Il a pour objectif de lutter contre le produit en dissuadant le consommateur (potentiel) par la génération d'un sentiment de peur exercé sur les jeunes et leurs parents. Ce modèle a longtemps séduit en raison du prestige de la médecine et de sa capacité, parfois supposée, à enrayer les grands fléaux humains. Il est pourtant inefficace et peut même entraîner des effets contraires en provoquant une certaine fascination et une envie de consommer. L'UFAPEC met en garde contre ce type de prévention des assuétudes qui recourt à une approche facile et séduisante, mais inefficace et anxiogène pour les jeunes et leurs parents.

DE LA PÉDAGOGIE DU DANGER À CELLE DU BIEN-ÊTRE

La prévention des assuétudes s'inscrit dans la promotion ou l'éducation à la santé, définie en 1986 par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) dans la charte d'Ottawa comme «le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci»⁶. Précisons d'emblée que la santé est ici entendue comme ne consistant pas seulement en une absence de maladie, mais en un bien-être global, à la fois physique, mental et social⁷.

Pour mettre en place une prévention efficace, il s'agit d'abord de prendre une posture positive, agir «pour» la santé et le bien-être du jeune plutôt que «contre» le produit. Cette perception de la question est beau-

coup plus motivante et valorisante pour le jeune qui aura d'autant plus envie de s'y impliquer. Cela demande de se projeter dans une société non plus du danger mais dans une société du bien-être où l'adulte aidera le jeune à renforcer sa personnalité. C'est heureusement dans cette optique que de nombreux organismes travaillent aujourd'hui dans la Fédération Wallonie-Bruxelles : «déterminer des voies de prévention en termes d'objectifs positifs à atteindre, plutôt qu'en termes de problèmes à éviter»⁸.

La prévention étant d'abord un acte éducatif, les adultes les mieux placés sont ceux qui sont en contact régulier avec les jeunes et qui connaissent leur environnement : éducateurs, enseignants, agents psychosociaux (PMS) ou de Promotion de la Santé à l'École (PSE), parents formés en tant qu'«adultes-relais» par les professionnels⁹.

ASSUÉTUDES ET ADOLESCENCE

L'adolescence est une véritable période de métamorphose pour le jeune. C'est généralement l'âge de nouvelles expériences avec leur part de risques : premier verre, première cigarette, premier joint parfois. Si expérimenter ne veut pas dire devenir dépendant, c'est la personnalité du jeune, sa confiance en lui et sa capacité de discernement qui lui permettront de faire les bons choix. C'est l'occasion pour les parents de jouer leur rôle de guidance pour aider les jeunes en recherche de repères. La prévention aux addictions doit être active, voulue et même co-organisée par les jeunes dans la durée. Il y a tout un travail de déconstruction et de reconstruction des représentations à faire avec les jeunes sur le produit, l'addiction, le sens de la fête, la vie en groupe.

Dominique Houssonloge

⁵ Expression de Patrick Peretti-Watel dans l'entretien de Prospective Jeunesse, La prévention sanitaire ou la mise en risque du monde, 2012 - http://www.prospective-jeunesse.be/IMG/pdf/DSP6o_WATEL.pdf

⁶ OMS, Charte de la promotion de la santé de 1986 : http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf

⁷ G.de Crombrugge, M. Dupuis, D. Kauffman et J. Nève, Comment organiser la prévention des assuétudes à l'école : promouvoir plutôt que prévenir. Prospective Jeunesse. Février 2011.

⁸ Drogues, assuétudes, quelle prévention ? 1ère édition en 2001 par Question Santé avec le soutien de la Communauté française et FEDITO. Réédition en 2008 par Information sur les Drogues et l'Alcool regroupant les FEDITO et le VAD : http://www.sante.cfwb.be/fileadmin/sites/dgs/upload/dgs_super_editor/dgs_editor/documents/Publications/Assuetudes/assuetudes.pdf.

⁹ Drogues, assuétudes, quelle prévention ? Op. cit. p. 9.



© Michaël Lontie

Focus sur les stratégies de l'industrie du tabac

Depuis presque soixante ans et aujourd'hui encore, les entreprises du tabac n'ont cessé, aidées par de puissantes agences de communication et de brillants juristes, de développer des stratégies nouvelles au service exclusif d'un objectif : vendre toujours plus de cigarettes. Avec, il faut bien le reconnaître, un certain succès. À côté des classes sociales défavorisées et des populations issues des pays émergents, les jeunes constituent toujours une cible de choix et occupent donc une place privilégiée dans le développement de ces stratégies. L'adolescence est évidemment un moment clé puisque la grosse majorité des adultes fumeurs ont commencé à cette période de leur vie. Mais quelles sont ces stratégies ?

¹ SAMBON, Ch., COUSIN, F., REBOLLEDO, H., Comment parler du tabac avec votre ado ?, FARES asbl, 2011 : <http://www.fares.be/documents/brochureparents.pdf>.

Premier axe stratégique : nier les évidences quant à la santé. Les firmes ont très longtemps nié la corrélation entre le fait de fumer et la contraction de maladies, l'effet cancérigène des goudrons contenus dans la cigarette. Purement et simplement jusqu'en 1973. Puis en mettant en exergue la responsabilité du fumeur avant celle des producteurs tout en se réfugiant derrière de puissants bureaux d'avocats entre 1983 et 1992. Le 14 avril 1994, les dirigeants de six firmes les plus importantes des États-Unis nient en bloc devant la chambre des Représentants le caractère dangereux du tabac pour la santé et le fait que la nicotine est une drogue. Mais fin 1994, des documents internes de l'industrie, révélateurs de nombreux mensonges et manipulations d'information, sont rendus publics : l'industrie propose 240 milliards de dollars de dédommagement à la quarantaine d'États américains qui les poursuivent alors...

Deuxième axe stratégique : le marketing. La publicité s'efforce d'associer la cigarette à l'idée de liberté : la liberté des grands espaces foulés par les cow-boys de l'ouest américain, la liberté de la femme qui s'émancipe de l'homme, la liberté de s'assumer comme adulte sûr de soi, sexy, cool. Mais plutôt que d'émanciper, la cigarette enchaîne. La force de l'habitude et la puissance addictive de la nicotine contenue dans le tabac créent très vite une dépendance dont il est très difficile de se défaire. Vu sous cet angle, c'est tout de suite moins «sexy».

Troisième axe stratégique : les additifs. Ces additifs, c'est ce qui fait la spécificité d'une marque, d'un produit. En particulier lorsque cela touche à l'arôme, ou à l'effet de légèreté. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est pas parce que l'effet est plus exotique, plus doux ou plus agréable (comprenez aussi plus accessible aux fumeurs novices) que la cigarette en est moins nocive. C'est ce qui a amené la Belgique à interdire la vente de cigarettes sous le label «light» (accompagné d'une liste de termes assimilés) en 2002 et l'Union Européenne à émettre une directive allant dans le même sens en 2003.

Quatrième axe stratégique : le look. Le paquet en lui-même constitue donc l'essentiel de la promotion du produit. Depuis que les mentions «light» ou «mild» sont interdites, les marques ont joué sur les couleurs. Un son-

dage réalisé au Royaume-Uni a montré qu'un paquet de cigarette gris clair laissait à penser aux fumeurs adultes que le contenu était moins nocif et contenait moins de goudrons qu'un paquet rouge, les paquets étant pourtant en tout points semblables par ailleurs. D'autres études ont souligné le fait que les messages et photos de prévention avaient plus d'impact sur un paquet neutre car la marque, son image et ce qu'elle représente détournent les fumeurs des messages de prévention.

Cinquième axe stratégique : le contrôle des prix. Le prix du paquet de cigarettes reste le facteur de dissuasion essentiel, chez les jeunes. Si les fumeurs «accro» passent au tabac à rouler après un certain temps, tous commencent par les cigarettes en paquet. Mais la Belgique fait bien peu pour diminuer les ventes. L'augmentation opérée en janvier 2012 est par exemple moins élevée que le taux d'inflation. Donc, malgré l'augmentation, un paquet de cigarettes coûte proportionnellement moins cher en 2012 qu'en 2011.

Sixième axe stratégique : la maîtrise des campagnes anti-tabac. La problématique des campagnes est complexe. Les firmes et lobbys cigarettiers ont eux-mêmes créé ou financé des associations de consommateurs ou des fondations qui, sur le papier, étaient destinées à la lutte contre le tabac (et éventuellement d'autres assuétudes). Cela a été dénoncé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui constate par ailleurs que ses propres organismes sont infiltrés par l'industrie du tabac.

BREF...

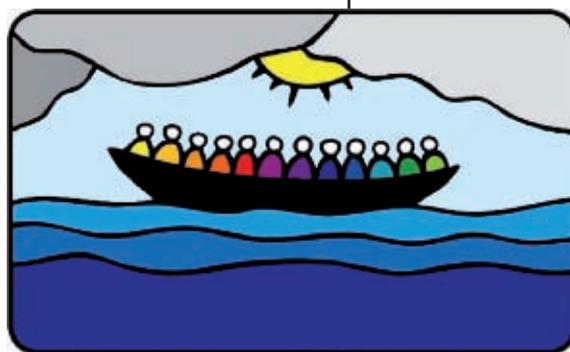
En tant que parents, il est intéressant de connaître la réalité de cette grosse machinerie de l'industrie du tabac organisée qui se faufile parfois là où on l'attend le moins. Afin, peut-être, d'entamer une discussion ouverte et fondée avec son enfant. Ceci étant dit, le FARES a récemment publié une brochure sur le sujet, spécifiquement destinée aux parents sous le titre : «Comment parler du tabac avec votre ado ?»¹. L'UFAPEC a participé au comité de relecture de cette brochure, fait confiance à son contenu et recommande chaleureusement son usage aux parents que la thématique intéresse.

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 06.12/ Les stratégies de l'industrie du tabac vis-à-vis des jeunes.

Foi et Lumière

Une association hors du commun, autour de la personne ayant un handicap mental.

Engagée dans le mouvement Foi et Lumière, Béatrice Dembour est aussi active au sein de l'association de parents de la Cime, école d'enseignement spécialisé à Genval. Parce que beaucoup de jeunes ayant un handicap mental sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé et participent aux activités de Foi et Lumière, voici un évènement qui retient tout notre intérêt.



Foi et Lumière, c'est quoi ?

Organisé en communautés de rencontre à taille humaine, Foi et Lumière regroupe à parts égales des personnes ayant un handicap mental, leur famille et des amis. Ces communautés se retrouvent généralement une fois par mois dans un esprit chrétien pour partager leur amitié, prier ensemble, fêter et célébrer la vie.

Né en 1971 suite à un pèlerinage organisé à Lourdes par Jean Vanier et Marie Hélène Mathieu, le mouvement Foi et Lumière s'est répandu dans le monde entier. Il compte aujourd'hui 1648 communautés réparties sur les cinq continents, soit dans 81 pays et 38 langues différentes. En Belgique, il y en a 35.

Qu'est ce qui nous anime ?

Dans la communauté, nous créons des liens d'amitié entre tous, qui révèlent à chacun son don unique et sa beauté. Ces liens nous permettent de grandir humainement et spirituellement et de trouver un nouveau sens à notre vie que nous soyons parents, amis ou personnes ayant un handicap mental.

Notre expérience témoigne du pouvoir transformant de l'amour, de la vulnérabilité, du pardon et de la simplicité, qualités humaines peu promues de nos jours et pourtant si essentielles.

Les membres des communautés de Foi et Lumière réorientent notre attention sur «l'être avec» tout particulièrement auprès des plus fragiles. Ils invitent chacun à dépasser ses propres envies et ambitions pour œuvrer au bonheur d'autrui en étant ouvert à ses désirs et ses besoins. Alors seulement, nous pourrons découvrir les trésors cachés et la beauté de chaque personne. Foi et Lumière est bâti sur cette conviction que les personnes que le monde juge inutiles sont sources de vie et nous font devenir pleinement humains.

Nous sommes appelés à être témoins, au cœur du monde, de l'amour du Christ pour les plus petits de ses enfants.

Etre Témoin

Pour témoigner de tout cela, nous aimons rencontrer des personnes qui acceptent de partager notre manière d'être, notre accueil particulier vis-à-vis de la personne ayant un handicap mental et sa famille.

Nous aimons faire un bout de chemin **avec un groupe de jeunes, leurs familles**, nous aimons les bousculer dans leurs à priori. Nous aimons faire découvrir que, dans sa faiblesse, la personne ayant un handicap mental appelle à la tendresse, la fidélité, l'écoute, la foi...et la JOIE.

Les communautés de Foi et Lumière fêtent leurs 40 ans en *Messagers de Joie*. A cette occasion, **les communautés vous invitent à les rejoindre le samedi 3 novembre** à Banneux où un programme varié vous attend et dont les informations vous sont données via le blog <http://www.40ansfoietlumierebelgique.be/>.

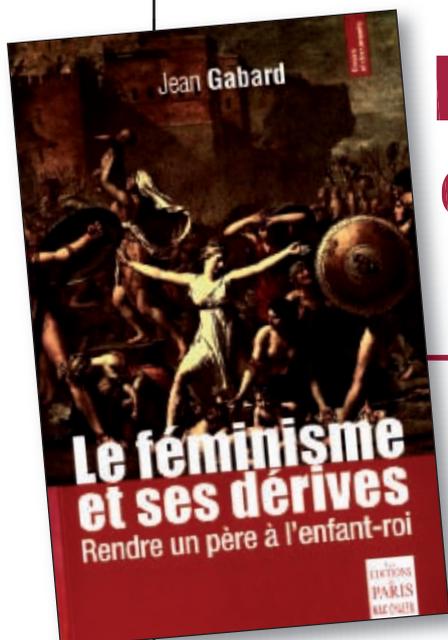
Tu as envie de nous rejoindre pour la journée du 3 novembre ? C'est simple, contacte Christian Delvaux; delvauxlievin@hotmail.com ou tél.02 267 27 18.

Mieux encore, avant cet évènement, faites connaissance d'une communauté et.... ce 3 novembre à Banneux...des amis vous attendront!!!!

(pour voir la liste des communautés : www.foietlumiere.be, onglet «en Belgique» puis «contact»).



Béatrice Dembour



Le féminisme et ses dérives OU

Rendre un père à l'enfant-roi ?

La première fois que j'ai lu le titre de ce livre, j'étais sidérée : comment peut-on associer féminisme et dérives ?

La deuxième fois, toujours autant d'agacement, mais la curiosité en éveil !

La troisième fois, j'ai décidé de le lire afin d'identifier «l'ennemi».

En tant que femmes, nous savons toutes que le féminisme est une lutte qui a été essentielle. Les extrémismes en tous genres nous forcent encore à une vigilance permanente.

MAIS en tant que mères, nous sommes toutes prêtes à remettre en cause nos certitudes lorsqu'il s'agit du mieux-être de nos enfants.

Jean Gabard bouscule nos prétendues convictions en dénonçant un féminisme devenu trop extrémiste. Il relate l'évolution de la femme depuis la préhistoire à nos jours en décrivant parallèlement celle de l'homme ; il nous explique sa difficulté à trouver l'équilibre entre une mère toute puissante, un père à découvrir et un homme à devenir. Nous sommes passés d'une société machiste à une société qui se féminise de plus en plus, il nous met en garde contre les effets pervers de ce changement. Il prône l'abandon de ce manichéisme et un retour vers plus de tolérance de part (féminine) et d'autre (masculine).

Il revient vers l'importance de l'expression de l'autorité paternelle, non pas que celle exercée par la mère soit inefficace, mais tout simplement plus difficile à intégrer pour le petit garçon (sentiment confus entre la tendresse de la mère et l'expression de sa sévérité). Pour être efficace, l'autorité doit émaner d'un tiers (représentation masculine), c'est la seule manière pour que la LOI soit bien intégrée par l'enfant. La génération d'ados précédente pouvait se battre contre des lois qu'elle avait bien assimilées mais qu'elle ne pouvait plus accepter. Ici, l'auteur nous démontre que la génération actuelle, en n'ayant pas pu intégrer ces lois, ne peut même plus les combattre et se retrouve démunie et désorientée. En effet, pour se construire, l'ado a besoin de défis à relever mais les rites initiatiques de passage de l'adolescence à l'âge adulte ont disparu depuis longtemps de nos sociétés occidentales, et face à ce vide, certains portent leur

choix vers des situations à risques telles que l'adhésion à des mouvements extrémistes, des sectes, des jeux de foulards ou toutes formes de violences.

L'auteur revisite également les rapports parents, enseignants et élèves. L'image du «Maître» va de pair avec l'image de l'autorité paternelle. Redonner aux enseignant(es) une place majeure afin qu'ils puissent retrouver la crédibilité auprès des élèves, le respect nécessaire à la diffusion du savoir. Les parents n'ont jamais autant misé sur l'école pour assurer l'avenir de leur enfant mais inversement ils ne l'ont jamais autant critiquée. Il souligne l'importance du savoir en tant que tel mais aussi de l'implication de ce savoir dans le bien-être de l'individu et de la société ; comme disait A. Camus : «mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde».

Même si tout le monde n'adhérera pas entièrement au développement de ce livre, il faut reconnaître avec un peu d'agacement (toujours lui), que certains passages nous ramènent à des situations vécues ou observées chez des tiers ou même à des faits divers et le raisonnement nous semble logique et approprié.

Un livre à lire très certainement en essayant de dépasser nos a priori.

Finalement, ce qui est le plus effrayant dans ce livre, c'est son titre.

Très modestement, nous pourrions lui suggérer de le renommer : pour que le «Petit Prince de St Exupéry» ne se transforme plus en «Petit Prince de St Exaspérant».

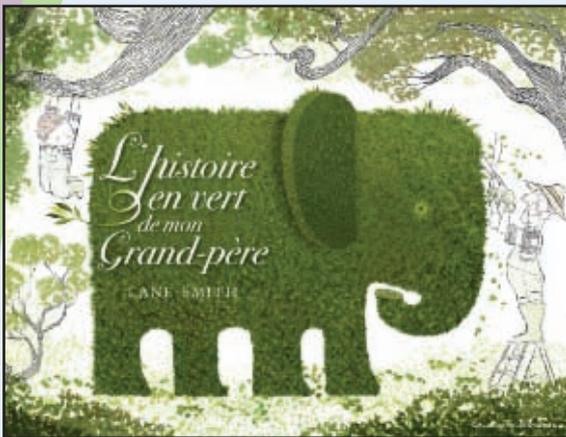
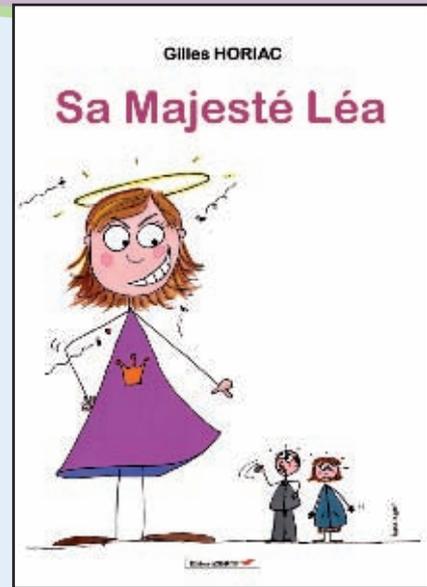
F. Van Mello.

Référence : Jean Gabard
Editions de Paris, 2012 (réédit.).

Sa Majesté Léa

Gilles Horiac
Azimuts, 2012 • 15 €

Léa, une jeune fille de 14 ans, pense avoir tous les droits et aucun devoir. Ses nombreuses bêtises vont envoyer son père en prison et sa mère en hôpital psychiatrique. Convaincue d'être enfin libre, Léa est surprise et effrayée d'apprendre qu'elle est confiée à un oncle qui vit en Ardèche, de façon très rustique : ni eau courante (on la puise dans le puits), ni téléphone, ni ordinateur (!),... Léa descend de son trône... Elle se sent coupée du monde moderne, jusqu'au jour où elle découvre l'amour. Un roman à lire de concert avec ses ados pour ouvrir un dialogue sur comment vivre ensemble.



L'histoire en vert de mon grand-père

L. Smith
Gallimard jeunesse, 2012 • 13,50 €

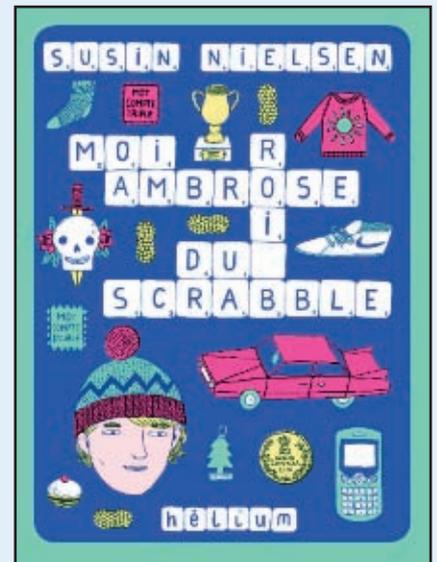
Un petit garçon raconte la vie de son grand-père en parcourant son jardin. Son aïeul est un jardinier hors pair qui donne à ses buis des formes végétales qui représentent sa vie passée (sa naissance, son enfance à la ferme, ses histoires préférées, son départ à la guerre, sa rencontre avec sa future femme...). L'auteur explore avec beaucoup de poésie les thèmes de la perte de mémoire, de la vieillesse et des liens familiaux. Un jardin de papier à explorer sans tarder toutes générations confondues.

Moi, Ambrose, roi du Scrabble

S. Nielsen
Hélium, 2012 • 13 €

Ambrose, 12 ans, déménage sans cesse au gré des petits boulots de sa maman. Il n'est pas très populaire et le jour où il est empoisonné par ses camarades à l'école, sa mère ultra-protectrice décide de le déscolariser. Cloîtré chez lui, Ambrose s'ennuie à mourir jusqu'au jour où il rencontre Cosmo, le fils des voisins. Ex-taulard, Cosmo partage avec Ambrose

une passion furieuse pour les jeux de lettres et pour le scrabble en particulier. Des portes sont peut-être sur le point de s'ouvrir dans la vie du jeune adolescent ... avec pas mal de déboires aussi ! A conseiller à tous les amateurs de récits intimistes et décalés.



Anne Floor et
Violaine Dautrebande



Théâtre Jeune Public

À Huy, viennent de se clôturer les Rencontres Théâtre Jeune Public. Rendez-vous incontournable pour les animateurs, programmateurs, professeurs, chroniqueurs afin de faire des choix parmi les 36 pièces présentées, sachant qu'un enfant sur trois ira au théâtre durant cette année scolaire.

THÉÂTRE SOCIÉTAL



© Gilles Destexhe

Macaroni !

Théâtre des Zygomars • à partir de 8 ans • mention pour son approche poétique de la mémoire ouvrière

«Macaroni» est le sobriquet injurieux donné aux émigrés italiens venus travailler dans les mines après la guerre. Le grand-père de François fut l'un d'eux. Il

y a laissé ses rêves, ses forces, ses poumons et même un doigt.

À contrecœur, François doit passer 4 jours de ses vacances chez lui. A part le lien de sang, tout sépare ces deux êtres.

Et le petit-fils de creuser à son tour mais dans l'intime de son papy pour en savoir davantage.

Une descente dans l'histoire de notre pays par photos, vidéo, ombres chinoises et marionnettes.

Le Voyage Intraordinaire

© Gilles Destexhe

Une Compagnie • de 10 à 13 ans • coup de foudre de la presse

Le Voyage Intraordinaire d'Eric Durnez pourrait être le journal d'un marcheur sur le chemin de Compostelle.

Le «je» incarné par Cyril Puertolas, au jeu épuré, explique la force intérieure qui l'a poussé à tout quitter après que le souffredouleur de leur bande de copains les a traités de «minables».

Il nous relate seulement quelques rencontres car il pense que beaucoup de mots se perdent et que nous n'entendons pas tout.

Il épingle le doyen de l'humanité, la jeune femme à l'orange, le pilote de la Grande



Ourse, le manieur de paradoxes...

Nous restons captivés, attendris, émus par son récit empli de simplicité, de franchise et de profondeur.

Intéressant et émouvant.

THÉÂTRE MUSICAL



© Valérie burton

No Way Back

No Way Back • de 10 à 18 ans

Succès garanti auprès des ados ! C'est qu'ils bougent bigrement bien, ces 4 danseurs de hip hop. Fabuleux ! (on n'ose imaginer l'état de leurs articulations dans moins de 10 ans !) Ils sont en parfaite osmose et synchronisation avec la musique.

Les tableaux se succèdent sans mise en vedette solo, chacun apportant son énergie et sa spécificité.

Les séquences ne se réduisent pas à de la performance physique; avec humour, elles se révèlent critiques de notre société «clic-clic, clinique, mélancolique».

Sur un air de rap, nous nous entendons dire que nous allons droit dans le mur même si derrière, il y a l'univers.

Pour connaître les programmations dans les écoles et les centres culturels :

La CTEJ (Chambre des théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse),
321 Avenue de la Couronne,
à 1050 Bruxelles.

Tél. 02 643 78 80 ou
<http://www.ctej.be/>

Pour d'autres critiques :
www.ruedutheatre.eu

THÉÂTRE POÉTIQUE

Toute seule



© Valérie burton

La Berlue • de 5 à 9 ans • coup de cœur de la presse

Cette création démontre qu'on peut monter un excellent spectacle sans décor grandiose ni effets tape à l'œil.

La recette : un texte bien écrit, drôle et touchant; des comédiens à la présence espiègle et juste; une scénographie simple, judicieuse, amovible à souhait.

L'histoire : une petite fille lapin de 7 ans, obnubilée par une question «Est-on seul dans la vie ou pas ?», interroge les siens.

La réponse étant différente pour chacun, elle part, ventre serré, dans la forêt qu'anime un esprit facétieux, avec espoir d'une solution.

Elle y rencontrera comme complice un sympathique ours de son âge.

Isabelle Spriet

A vous de jouer !

Voici une sélection de jeux amusants et intelligents pour les petits et les plus grands.



Carole À partir de 5 ans, durée de 15 minutes, de 3 à 6 joueurs

Un jeu qui marche à la spatule !

Le principe est simple : faire deviner une recette de Carole en toquant sur la table avec une cuillère en bois. Le nombre de coups avec la spatule indiquant le nombre de syllabes du mot à deviner ! Et surtout être le premier à retrouver les ingrédients de cinq recettes ! Un vrai jeu de rapidité, d'apprentissage de la structure des mots et drôle en plus ! Une bonne dose de fun assuré !

Le Petit Poucet

À partir de 7 ans, durée de 20 minutes, de 3 à 6 joueurs

Aidez-le à sortir de la Forêt mystérieuse

Après s'être enfui de la demeure de l'Ogre, le Petit Poucet et ses frères traversent une mystérieuse forêt afin de regagner la chaumière de leurs parents. Aidez-les à retrouver leur chemin en vous souvenant des lieux traversés précédemment. Mais attention à ne pas faire de bruit... l'Ogre risquerait de vous entendre !



Shrimp À partir de 7 ans, durée de 15 minutes, de 2 à 6 joueurs

Vite, un cocktail de crevettes !

Shrimp est un jeu plein d'humour et de crevettes malicieuses. Ce délicieux crustacé va animer votre barbecue et faire délirer vos convives. Observez bien les cartes Crevette réparties dans trois plats. Elles sont de taille, de nationalité et de couleur différentes ! Dès que vous repérez au moins un critère commun entre les crevettes posées, criez-le et jetez-vous sur le pot de mayonnaise pour remporter le contenu des trois plats ! Le joueur qui cumule le plus de cartes l'emporte. Shrimp va vous faire passer un bon moment ... autour d'un pot de mayonnaise qui fait pouët pouët !

The Island À partir de 8 ans, durée de 45 minutes, de 2 à 4 joueurs

L'instinct de survie!

Début du XX^e siècle. Une île mystérieuse au cœur de l'océan. La besace pleine de trésors, des explorateurs s'apprentent à quitter les lieux, lorsque l'île commence peu à peu à couler. Pris de panique, les aventuriers tentent d'échapper à un destin funeste. Les plus chanceux feront le voyage en barque, alors que les infortunés devront partir à la nage. Mais personne ne sera à l'abri des monstres marins, requins et baleines qui peuplent les mers environnantes ! Qui parviendra à regagner la terre ferme ?

Géraldine Volders



Concours : GAGNEZ L'UN DES JEUX CI-DESSUS

Nous avons créé un répertoire d'activités d'associations de parents sur notre site, afin de constituer une mine d'idées dans laquelle toute AP en recherche d'inspiration et de nouveautés pourra puiser.

Aidez-nous à enrichir cet outil qui vous est destiné : un terrain d'échanges et de partage d'idées !

Vous souhaitez gagner un des jeux de société présentés ci-dessus ?

Il suffit de nous envoyer une synthèse d'une de vos activités d'AP qui a bien fonctionné.

Contact : julie.feron@ufapec.be, 010/42.00.50.



19^e salon éducation

EDUJC

17 - 21 octobre 2012

10h-18h mercredi et w-e

9h30-18h jeudi et vendredi

accès dès 9h en semaine au Salon du Livre de Jeunesse

TOUS LES OUTILS
POUR TOUS LES MÉTIERS
DE L'ÉDUCATION

NAMUR EXPO

Principaux thèmes de conférence

- Le respect
- Tous concentrés !
- Donner le goût de l'effort
- Les classes-ateliers
- Le français
- La petite enfance

Nouvelles journées spéciales

Mer 17 • Journée
de la petite enfance (0-6ans)

Sam 20 • Matinée
de la petite enfance (0-6ans)

Dim 21 • Journée
parents-enseignants

Simultanément...

L'entrée au 19^e Salon Éducation vous donne
librement accès au 14^e Salon du Livre de Jeunesse

14^e Salon du Livre de Jeunesse



Namur Expo
17 → 21 oct. 2012

PROGRAMME & PRÉ-INSCRIPTIONS

WWW.SALONEDUCATION.BE